

Accompagnement à la V.A.E

Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (D.E.A.S.S)



Présentation

Toute personne ayant exercé une activité professionnelle peut, sous conditions, bénéficier de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Son expérience lui permet d'obtenir une certification afin d'évoluer professionnellement.

La VAE pour l'obtention du DEASS concerne les personnes qui totalisent au moins une année d'activités professionnelles, salariées, non salariées ou bénévoles, dans le champ de l'intervention sociale et notamment lorsque ces activités ont trait à l'accueil, l'information et l'orientation des publics, ou encore au travail social de groupe.

La démarche de VAE est une démarche complexe qui consiste à valoriser les activités au regard de référentiels de compétences spécifiques. Aussi nécessite-t-elle un accompagnement adapté, à la fois source d'enrichissement personnel et porteur de promotion sociale.

Objectif de l'accompagnement VAE

La formation a pour but la constitution du livret 2 de présentation des acquis de l'expérience. Elle vise notamment à s'approprier la démarche de VAE, à prendre de la distance par rapport à son parcours, à repérer et identifier les compétences en relation avec les activités effectuées, à acquérir une méthodologie d'écriture appropriée, à préparer l'entretien oral.

Les étapes de la VAE

Afin que votre demande de VAE soit recevable, vous devez justifier de compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le diplôme. La durée totale d'activité cumulée est d'un an en équivalent temps plein. La période d'activité la plus récente doit avoir été exercée dans les dix ans précédant le dépôt de la demande.

Le rapport direct avec le diplôme est établi lorsque le candidat justifie avoir exercé au moins les deux activités suivantes :

- ◆ Accompagnement social.
- ◆ Conduite de projet et travail avec les groupes

Public : Toute personne ayant reçu un accord de recevabilité de sa demande de VAE (livret 1).

Période : de 9 à 12 mois

Durée : 24 heures dont 21 heures d'accompagnement individuel et une séance collective de 3 heures en fin de parcours

Intervenants : une formatrice experte dans l'accompagnement VAE en travail social plus deux intervenants spécialisés en travail social lors du jury blanc

Taux de réussite en 2024 : 67%

Taux de réussite en 2025 : 50%

6 VAE : validées

5 VAE : validées partiellement

1 VAE : non validée

Taux de recommandation 2025 : 100%

Lieu : 2 rue de Torcy 75018

Tarif : 1.800 €

Inscription : d'octobre à mars

Contacts

Maria MUNOZ-DUQUE - Responsable
du centre de formation - 0140 38 67 22
maria.munozduque@ensparis.fr

Noémie SELGI - Secrétaire pédagogique
01 40 38 67 12
formation@ensparis.fr



La formation est accessible aux personnes en situation de handicap